

## **Assurer un financement durable pour mettre en œuvre les activités convenues dans le PTPA**

Note préparée par le Secrétariat du CSA pour discussion  
lors de la réunion Bureau/GC du 29 Novembre 2016

### **Contexte:**

La mise en œuvre du PTPA 2016-17 continue d'être menacée par un déficit de financement. Les membres du Bureau et du Groupe consultatif ont reconnu la gravité de la question et convenu - lors de la réunion de Juillet 2016 - de la nécessité d'une discussion en vue d'assurer un financement durable pour mettre en œuvre les activités convenues du PTPA.

Le budget annuel du CSA est d'environ 5,5 millions US\$, dont 3,3 millions US\$ pour la Plénière et les Axes de travail du CSA; 1,4 million US\$ pour le HLPE; et 0,8 millions US\$ pour le Mécanisme de la société civile.

Les ABR ont accepté de fournir 2,025 millions US\$ par an pour soutenir le budget de la Plénière du CSA et des Axes de travail à travers une fourniture de moyens financier et de mise à disposition de personnel. Le reste (3,5 millions en supposant un budget annuel de 5,5 millions) devrait être abondé par des fonds extrabudgétaires. Le HLPE et le MSC sont entièrement financés sur une base volontaire et gérés indépendamment par des fonds d'affectation spéciale distincts.

### **Les éléments à prendre en compte dans la discussion:**

- L'examen des initiatives similaires au CSA montre que leurs secrétariats (SUN, REACH, IPC, ...) dépendent totalement ou partiellement des ressources extra-budgétaires, à l'exception notable du Traité international sur les ressources phytogénétiques qui repose sur un mécanisme fondé sur des contributions volontaires (voir tableau en annexe).
- Les ressources extrabudgétaires sont principalement des ressources affectées, fournies sur une base ad hoc et imprévisible, en fonction d'un certain nombre de facteurs externes dont la majorité sont hors de contrôle du CSA.
- Assurer l'intégrité du PTPA (c.à.d. la mise en œuvre de toutes les activités convenues) implique que le financement soit assuré pour toutes les activités au moment où le PTPA est convenu. En plus des ressources affectées, il est donc important de compter sur des ressources non affectées.
- La contribution en espèces des ABR est non affectée et relativement sécurisée, même si l'engagement est réexaminé chaque exercice biennal.
- La contribution en espèces des ABR est suffisante pour couvrir les coûts de la Plénière et des Axes de travail de base (PTPA, Règlement intérieur et Cadre stratégique mondial) ainsi que les réunions du Bureau et du Groupe consultatif, le personnel chargé de la communication, la maintenance du site, les déplacements de la Présidence et le poste de Secrétaire.
- La contribution en personnel des ABR inclut la mise à disposition d'un expert professionnel de chaque ABR ainsi que deux employés de soutien.
- Le processus qui a été adoptée pour la préparation du PTPA 2016-17 n'a pas défini de priorité pour les activités sur la base des ressources disponibles.
- Il est généralement convenu que le PTPA 2016-17 contient trop d'activités.
- Le financement pourrait être plus prévisible s'il était calé sur un PTPA à plus long terme (ce qui faciliterait la planification à long terme des bailleurs de fonds)